

tués d'experts canadiens et américains et créés aux termes d'un Mémoire d'intention signé en août 1980, se sont réunis fréquemment en vue de réunir les données scientifiques devant servir de base à l'accord envisagé. Les efforts se sont poursuivis en vue de l'assainissement des Grands lacs, dans le cadre de l'Accord de 1978 sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs. Les inquiétudes suscitées par l'élimination de déchets dangereux et toxiques dans la région du Niagara ont conduit les deux pays à constituer un comité bilatéral chargé de surveiller le degré de pollution du Niagara. Le projet de dérivation de Garrison au Dakota du Nord, qui pourrait entraîner la présence de biotes étrangers dans des eaux canadiennes, est demeuré source de préoccupation pour le Canada. Une autre question environnementale est restée sans solution, à savoir l'inondation d'une région sauvage de la vallée de la Skagit envisagée par une entreprise de service public de Seattle.

Energie

Les deux pays ont poursuivi leurs consultations sur certains points du Programme énergétique national canadien (PEN), notamment en ce qui concerne la part de la production pétrolière et gazière des terres du Canada devant revenir à la Couronne et le Comité des avantages industriels et régionaux des méga-projets. La Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, qui contient des dispositions visant ces sujets, a été adoptée par le Parlement en décembre après que plusieurs amendements eurent été apportés au projet de loi C-48. Le ministère a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'exposer les objectifs du PEN aux Américains.

En réaction aux dispositions du PEN et aux activités de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE), l'Administration américaine a entrepris une enquête sur le statut de réciprocité du Canada aux termes du Mineral Lands Leasing Act des États-Unis (enquête qui a abouti à la confirmation de ce statut au début de 1982).

L'Administration américaine a réussi à faire adopter par le Congrès un ensemble de dérogations à des lois américaines qui faisaient obstacle au progrès des ententes financières privées visant le tronçon nord du gazoduc du Nord. Par ailleurs, le tronçon ouest de la partie déjà construite du gazoduc, reliant l'Alberta à la Californie, a été mis en service en octobre.

En mai, l'Office national de l'énergie a approuvé en principe l'exportation aux États-Unis de 1 200 mégawatts de puissance garantie, devant être fournis par l'Hydro Ontario de 1981 à 1991.

La valeur des exportations canadiennes de pétrole, de gaz naturel et d'électricité aux États-Unis est passée de \$8,5 milliards en 1980 à 9,6 milliards en 1981.